



2ème Plan décennal des investissements (2023 – 2032)

Genève, octobre 2023

Introduction

1.1 Le Groupement SIS

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) est régi par les dispositions de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05). Le Groupement SIS constitue le service de défense permanent du Canton de Genève. Il a repris le 1er janvier 2022 le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève. Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres et par les contributions des communes. Il est responsable de ses engagements financiers.

1.2 Planification stratégique du Groupement SIS

Le Comité a décidé d'engager en janvier 2022 un exercice de planification stratégique, qui repose sur trois éléments :

- Le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), et le Concept opérationnel du Groupement SIS – prévu pour le 31 décembre 2023 ;
- La Feuille de route du Groupement SIS 2024-2032 – prévue pour le 30 juin 2024.
- Un document clarifiant les modalités et perspectives de l'intégration des corps de SPV, des communes qui en auront fait le choix – prévue pour le 30 juin 2024.

En matière de planification financière, les statuts prévoient que le Comité élabore deux documents :

- Un *plan financier quadriennal* est établi chaque année, pour l'exercice budgétaire et les trois années suivantes ; il comprend une vue d'ensemble sur les charges et les revenus du compte de résultats, une récapitulation des investissements, une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ainsi qu'une vue d'ensemble sur l'évolution du patrimoine et de l'endettement (Statuts art. 36).
- Un *plan décennal des investissements* du Groupement SIS est élaboré et tenu à jour régulièrement (Statuts, art. 37). Par analogie avec l'art. 52 RAC, le plan des investissements est présenté au Conseil intercommunal en même temps que le budget ; il n'est pas soumis au vote.

Le 1^{er} PDI a été adopté par le Comité le 12 mai 2022, pour la période 2022-2031. Ce document constitue le 2^{ème} PDI pour la période 2023-2032.

1.3 Objet du Plan décennal des investissements

Le Plan décennal des investissements est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui est mis à jour périodiquement : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil intercommunal, des projets actifs et des projets « pour mémoire ». Ce plan a ainsi une dimension prévisionnelle pour la période 2023-2026 et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le Plan décennal des investissements pose un cadre opérationnel et financier : il permet de planifier, coordonner et assurer le suivi des projets d'investissements du Groupement SIS, pour les autorités comme pour la Direction. Il assure également la transparence des projets d'investissement et les perspectives en termes de financement et donc d'endettement.

Le 2^{ème} PDI met à jour les projets d'investissements figurant dans le 1^{er} PDI en intégrant également de nouveaux projets essentiellement dans le domaine NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques). Il ne mentionne aucun montant au titre des investissements qui découleront des décisions stratégiques à prendre en 2024, liées au futur concept opérationnel ou à l'intégration des compagnies de SPV. Il ne mentionne pas non plus les transformations de locaux liés au plateau de réception et de transmission des alarmes, ni à la création d'un centre logistique.

Plan des investissements (2023-2032)

1.4 Vue d'ensemble du 2^{ème} PDI

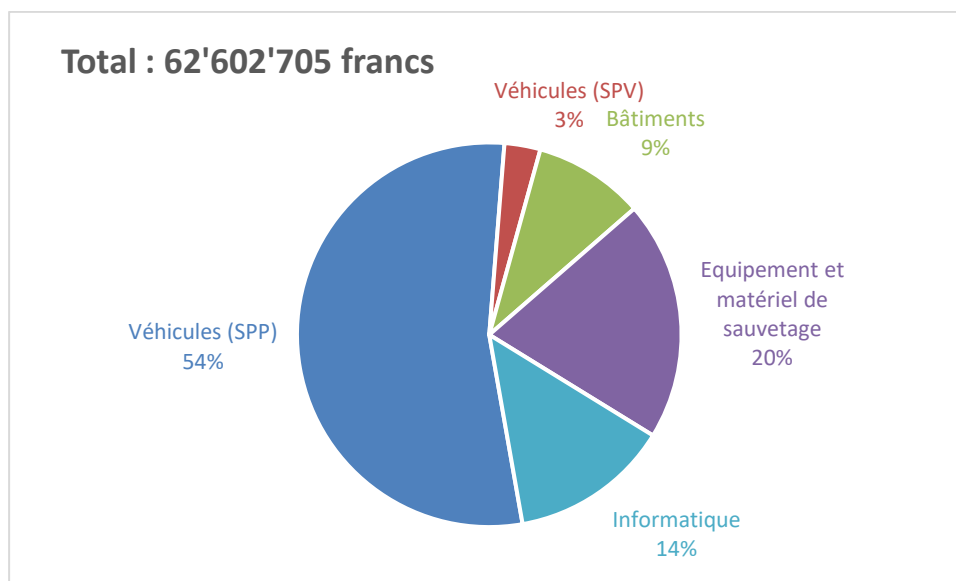
Le 2^{ème} PDI (2023-2032) compte 40 objets, crédits d'investissement ou projets actifs d'investissement pour un montant total estimé de 62'602'575 frs (respectivement 37 objets et 57'807'800 frs dans le 1^{er} PDI).

Objets et statut, dépenses nettes	Nb	2e PDI	Nb	1er PDI
Crédits d'investissement votés par le Conseil	4	10'977'800	1	287'800
<i>Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion</i>	1	287'800	1	287'800
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	1	7'620'000		
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	1	2'740'000		
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	1	330'000		
Crédits d'investissements déposés ou à l'examen	4	4'172'000	4	13'135'000
<i>Amélioration du logiciel du système d'aide à l'engagement</i>	1	0		
<i>Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)</i>	1	707'000		
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	1	800'000		
<i>Acquisition de tenues techniques</i>	1	220'000		
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>			1	2'445'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>			1	7'620'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>			1	2'740'000
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>			1	330'000
Projets actifs	28	49'897'775	28	44'385'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	8	24'553'000	8	22'465'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>	4	1'845'000	3	870'000
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de sauvetage</i>	4	5'465'000	5	2'100'000
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	6	11'600'000	6	12'785'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	3	5'174'775	3	4'905'000
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	3	1'260'000	3	1'260'000
Projets pour mémoire	6	-	4	-
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	3	-	3	-
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de sauvetage</i>	1	-		
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	2	-	1	-
Total	42	62'602'575	37	57'807'800

Tableau 1 – Objets inscrits au 2e plan décennal des investissements (2023-2032)

Les crédits d'études déposés ou à l'examen sont précis dans leurs estimations ; les projets actifs reflètent des intentions qui devront ensuite se concrétiser : leur contenu évoluera, les montants associés également ; les projets pour mémoire ne sont pas encore chiffrés.

La liste des objets figure en annexe.



Graphique 2 – Répartition des objets, par type de dépenses

Ces investissements couvrent principalement le renouvellement et l'acquisition de véhicules, les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments et les dépenses liées à l'informatique et aux communications.

1.5 Crédits d'investissement voté par le Conseil intercommunal : 10'977'800 frs

Au 15 octobre 2023 quatre crédits d'engagement, votés par le Conseil intercommunal, sont ouverts :

Objet	Vote	Désignation	Frs
PR-1000	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	287'800
PR-1001	15.06.2022	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1er PAM)	330'000
PR-1002	15.06.2022	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	2'740'000
PR-1003	15.06.2022	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
Total des crédits votés, net			10'977'800

Tableau 3 - Crédits d'engagement approuvés par le Conseil intercommunal au 15 octobre 2023

Le tableau suivant présente l'utilisation de ces crédits d'investissements : les données pour 2022 sont extraites des comptes annuels 2022 du Groupement SIS ; Les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2023 et 2024 ont fait l'objet d'estimations.

Objet	PR-1000 20.10.2021	PR-1001 15.06.2022	PR-1002 15.06.2022	PR-1003 15.06.2022	Total
Dépenses	287'800	330'000	3'380'000	9'170'000	13'167'800
Recettes	-	-	-640'000	-1'550'000	-2'190'000
Crédit voté, net	287'800	330'000	2'740'000	7'620'000	10'977'800

Objet	PR-1000 20.10.2021	PR-1001 15.06.2022	PR-1002 15.06.2022	PR-1003 15.06.2022	Total
Dépenses 2022	-251'810	-74'082	-111'050		-436'942
Solde 31.12.2022	35'990	255'918	2'628'950	7'620'000	10'540'858
Dépenses 2023	-35'990	-125'000	-690'950	-2'356'670	-3'208'610
./. Recettes 2023	-		320'000		320'000
Dépenses 2023, net	-35'990	-125'000	-370'950	-2'356'670	-2'888'610
Solde 31.12.2023	-	130'918	2'258'000	5'263'330	7'652'248

Tableau 4 - Utilisation prévisionnelle des crédits d'engagement

Ces montants sont présentés sous réserve des délibérations particulières qui pourront être votées ultérieurement par le Conseil intercommunal.

1.6 Crédits d'investissements déposés ou à l'examen : 4'172'000 frs

Quatre propositions de crédits d'engagement seront examinées par le Conseil intercommunal du 16 novembre 2023 :

Objet	Examen	Désignation	Frs
PR-1005	16.11.2023	Aménagement et rénovation des locaux administratifs, de l'auditorium et des vestiaires du Centre d'instruction et de formation (CIF), modification des structures dédiées aux formations incendies du CIF, net	707'000
PR-1007	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	800'000
PR-1008	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
PR-1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la CETA, net	-
Total des crédits déposés, net			1'727'000

Tableau 5 – Proposition de crédits d'engagement soumis au Conseil intercommunal du 16 novembre 2023

Le projet de PR 1004 – « Renouvellement de véhicules lourds et de remorques pour les compagnies des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) du Groupement SIS », qui figurait au 1er PDI, a été renvoyé à la direction compte tenu du projet d'intégration de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires communales au Groupement SIS. Il figure désormais sous la rubrique « projets actifs » pour un montant de 945'000 frs.

1.7 Projets actifs : 49'897'775 frs

a. Renouvellement et acquisition des véhicules du Groupement SIS

Le Groupement SIS possède un parc de véhicules qui lui permet de mener à bien les missions qui lui sont confiées par la LPSSP. Au 31 décembre 2022, ledit parc était composé de 150 unités, soit 80 véhicules et engins SPP, 16 véhicules et engins SPV, 35 remorques, 14 berces et 5 bateaux.

Le renouvellement des véhicules est planifié dès leur acquisition, en suivant les préconisations des constructeurs, compte tenu des contraintes opérationnelles : les véhicules fortement sollicités, comme les fourgons « premier secours », sont remplacés au bout de 10 ans ; les véhicules d'urgence qui sortent moins sont conservés en moyenne 15 ans ; les autres véhicules et engins peuvent être gardés jusqu'à 20 ans.

Les véhicules sont remplacés par lot afin de garantir une identité des modèles, une formation identique du personnel, une rationalisation de la maintenance et une réduction des coûts d'entretien et d'acquisition. La durée d'utilisation des véhicules est souvent étendue au-delà de celle des amortissements.

Les projets d'achat et de renouvellement de véhicules présentés dans le présent PDI ont été revus pour deux raisons :

- Le Groupement SIS entend changer de doctrine d'engagement, dans la réponse aux incendies, ce qui implique d'augmenter la disponibilité des véhicules opérationnels ; il en découle une volonté de rationaliser le parc de véhicules, en réduisant les différentes typologies de véhicules d'intervention ;
- L'évolution du marché, des prix constructeurs et des délais de livraison ont également une incidence sur la planification ; le ralentissement, constaté depuis 2020, du cycle de production et de livraison des véhicules perdure et de fait, le PDI compte sur un cycle de 16-18 mois en lieu et place des 12-14 mois qui étaient de mise jusqu'alors.

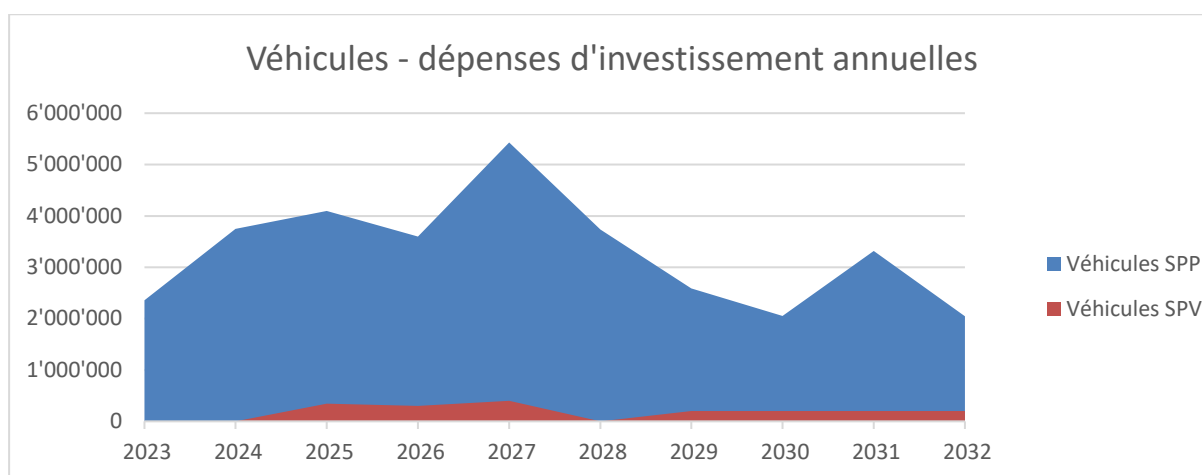


Tableau 6 – Projection des acquisitions et renouvellement de véhicules (2023-2032)

Véhicules du Groupement SIS (SPP) : 24'553'000 frs (vs PDI 1 : +2'088'000 frs)

Les différents projets actifs ont évolué compte tenu de l'évolution de la doctrine d'engagement ; certains véhicules ont été supprimés, d'autres ajoutés – dans les objets qu'il est prévu de déposer en 2025, 2026 et 2027 (+1'150'000 frs) ; ensuite il est désormais planifié de renouveler et compléter le parc de véhicules et d'engins du CIF, du fait du développement de ses activités (+353'000 frs dès 2025) ; à l'inverse, le remplacement de deux véhicules logistiques n'est plus d'actualité (-320'000 frs).

Enfin, les prix des véhicules et engins ont été réévalués à la hausse, compte tenu de l'inflation (+955'000 frs) : il s'agit notamment des ambulances et véhicules polyvalents (objet 5060-5-07), des fourgons d'alimentation et voitures de service (objet 5060-5-04), du porte-berce (objet 5060-5-11).

Pour être complets, six projets d'acquisition ou de renouvellement de véhicules ou d'engins ont été avancés ou repoussés dans le temps.

Le détail figure en annexe 2.

Véhicules du Groupement SIS (SPV) : 1'845'000 frs (vs PDI 1 : +975'000 frs)

Les projets de renouvellement des véhicules SPV reflètent la nécessité de remplacer les véhicules existant ; ces projets seront cependant affectés, tant par le changement de doctrine d'engagement, que par l'intégration de plusieurs compagnies de SPV communales ces prochaines années.

La direction avait déposé en 2022 le projet de renouvellement des 8 véhicules pionniers et des 9 remorques vieillissantes des compagnies de SPV du Groupement SIS. Le Comité a décidé de renvoyer ce projet à la direction pour examen (5060-5-02-VHV). Le projet est à l'examen, mais le cout devrait être ramené de 2'445'000 frs à 945'000 frs (-1'500'000 frs).

Pour le reste, les coûts de plusieurs engins figurant dans d'autres objets ont été revus (+30'000 frs).

Pour rappel, la charge financière de ces dépenses d'investissement reviendra aux seules communes qui auront affilié leurs compagnies de SPV au Groupement SIS (actuellement, seule la Ville de Genève est concernée).

b. Equipement et matériel de secours : 5'685'000 frs (vs PDI 1 : +3'365'000 frs)

Le Groupement SIS doit régulièrement investir pour renouveler ou acquérir du matériel de secours :

- Lorsque ces dépenses sont inférieures à 100'000 frs, elles sont financées par le Plan d'acquisition des équipements, machines et du mobilier
- Lorsque le montant excède 100'000 frs, un crédit d'engagement spécifique est prévu.

Les objets présentés au 1^{er} PDI et ont été revus.

- Trois nouveaux projets sont inscrits, pour l'acquisition et le renouvellement de matériel NRBC (pour un total de +4'035'000 frs) :
 - L'acquisition et le remplacement de plusieurs détecteurs permettant l'identification, l'analyse et la quantification de produits potentiellement toxiques ; le renouvellement des 28 scaphandres anti-gaz (tenues lourdes) conformément au concept cantonal NRBC et à la norme constructeur qui garantit une étanchéité de 10 ans maximum.
 - L'acquisition et le remplacement de matériel de détection radiologique et chimique ; les compteurs Geiger-Mueller Contaminamètre de surface, les appareils de mesures Raman (informations sur les vibrations intra- et intermoléculaires) et FT-IR (informations sur la structure et la composition moléculaires) doivent ainsi être renouvelés.
 - Le remplacement de l'ensemble du parc des appareils respiratoires, compte tenu de l'annonce du constructeur de l'arrêt de la production des modèles actuellement utilisés.
- Un projet a été retiré (-500'000 frs) : l'acquisition d'agent émulseur sera financé en 2024 sur le budget de fonctionnement, compte tenu du fait que ce produit sera stocké ; l'incidence financière sur le budget de fonctionnement aura lieu à mesure que le produit sera consommé ;
- Le projet de renouvellement et acquisition de tenues techniques a été déposé et ne figure donc plus dans la catégorie des projets actifs du 1^{er} PDI (-170'000 frs).

c. Entretien, rénovation, aménagement des bâtiments : 11'600'000 frs (vs PDI 1 : -1'185'000 frs)

Le Groupement SIS dispose de 3 casernes ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de l'Ecole du SIS (Centre d'instruction et de formation), de 4 dépôts de SPV en Ville de Genève et divers lieux de stockage.

Conformément aux baux signés avec la Ville de Genève, le Groupement SIS est tenu d'entretenir, de rénover et d'aménager les locaux loués, moyennant une réduction substantielle de son loyer. Dans le cas de la caserne des Asters, la responsabilité de la rénovation des murs et des fenêtres incombe à la bailleuse. Le Groupement SIS doit donc procéder aux investissements nécessaires, non seulement pour aménager mais également pour maintenir en l'état les bâtiments et infrastructures mis à sa disposition.

Le premier projet a été déposé en 2023 : il s'agit des travaux d'aménagement du CIF et de la modification des structures destinées aux formations incendies (PR 1005). Ce projet est devisé à 957'000 frs, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 250'000 frs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 707'000 frs. Il s'agit là d'une première étape, avant une modernisation des locaux et du plateau technique du CIF, qui fera l'objet d'un crédit d'études en 2025. Ce projet était annoncé dans le 1^{er} PDI, pour un montant total de 1'035'000 frs ; l'écart de 323'000 frs correspond aux travaux d'aménagement de laboratoire, qui seront conduits dans un second temps, pour des raisons techniques.

Les autres projets actifs représentent une estimation des investissements à réaliser dans les prochaines années (environ 1'270'000 frs par an). En l'état des plans d'investissements triennaux préfigurent les dépenses qu'il faudra engager, année après année, pour maintenir et rénover les locaux du Groupement. Le programme des travaux et leur coût effectif sera précisé dans les années à venir.

Dans leur estimation il a été tenu compte de l'évolution de l'indice genevois des prix à la construction (+9.6% entre octobre 2021 et avril 2023), avec une incidence totale de + 895'000 frs.

Cette augmentation est cependant compensée par le décalage des plans d'investissements dans le temps : les premiers travaux interviendront en 2024 et non en 2023, ce qui conduit à une réduction du volume des investissements prévus initialement (-1'050'000 frs).

d. Matériels, logiciels et moyens de communication 5'174'775 frs (vs PDI 1 : +269'775 frs)

Le système d'information du Groupement SIS répond aux besoins opérationnels en garantissant, pour les infrastructures, réseaux et logiciels les plus importants (centrale d'alarme, système d'engagement), une haute disponibilité (24/7). Les unités d'appui et de soutien logistique, l'Ecole du SIS et les unités administratives disposent également de moyens informatiques adaptés à leurs missions.

Une incertitude importante existe : le Groupement SIS est engagé dans un processus d'externalisation de la gestion de son système d'information ; les budgets d'investissement (et de fonctionnement) ont été basés sur des valeurs estimatives, produites par des experts externes. Ces éléments seront revus et ajustés le moment venu, lorsque les marchés seront attribués.

Pour le reste, les projets actifs inscrits au 2^e PDI ont été réévalués, en tenant compte de l'évolution des prix entre avril 2022 et octobre 2023 ; un taux de +5.5% a été retenu, en se basant sur les analyses internationales. L'impact sur le plan des investissements est de +269'775 frs.

e. Machines, équipement et mobilier : 1'260'000 frs (vs PDI 1 : sans changement)

Figurent sous cette rubrique les projets de crédits d'investissement qui permettront au Groupement de procéder le moment venu au renouvellement ou à l'acquisition des machines destinées aux ateliers et aux cuisines, du matériel et des équipements de secours et au renouvellement du mobilier de bureau

Les dépenses pour des montants inférieurs à 10'000 frs sont financées par le budget de fonctionnement – exception faite des objets acquis dans le cadre de marchés publics et formant un ensemble cohérent (par exemple, les éléments de mobilier).

Il n'a pas été procédé à un ajustement des coûts pour refléter l'évolution des prix, l'incidence n'étant pas significative à ce stade. Ce point sera repris dans le 3^e PDI.

1.8 Projets pour mémoire

Plusieurs objets sont mentionnés pour mémoire dans le 2^e PDI

- Le crédit de réalisation de modernisation de l'Ecole du SIS et de son plateau technique (cf. supra) ;
- L'aménagement du site de la caserne principale et l'adaptation des bâtiments dont dispose le Groupement en vue de réduire leur empreinte carbone ;

- Le remplacement du système d'aide à l'engagement de la CETA : le système actuel est ancien, sa durée de vie peut être prolongée, mais il faudra évaluer la situation dès 2026 et prendre une décision qui pourra être de le remplacer, avec une échéance d'ici 2030.
- La dotation des compagnies de SPV qui rejoindront le Groupement SIS en matériels informatiques, et équipements de communication adéquats ; l'adaptation du système d'alarme des SPV du Canton. Le périmètre de ce projet – et donc l'estimation de son coût – dépend de choix technologiques qui ne sont pas encore arrêtés ; la temporalité de ce projet est liée à l'intégration de compagnies de SPV.
- L'acquisition de deux robots pompiers, téléopérés, propulsés sur chenilles (en recherche de financement externe).

Lorsque ces projets seront délimités, leur programme établis et qu'une première valeur sera connue, des arbitrages seront possibles avec les autres projets actifs.

Incertitudes et risques

Par expérience, l'exercice de planification des dépenses d'investissement au-delà d'une année est sujette à de nombreux aléas – singulièrement au Groupement SIS.

1.9 Décisions stratégiques à venir

Comme indiqué plus haut, le Groupement SIS est engagé dans un exercice de planification stratégique, qui amènera le Comité à définir des priorités, ce qui pourra avoir une incidence significative sur la planification des investissements ;

De plus, des communes souhaitent que leurs compagnies de SPV intègrent le Groupement SIS ; un projet pilote est initié avec quatre communes, pour déterminer les conditions cadre de l'intégration de l'intégration des compagnies au Groupement, qui seront soumis au Conseil intercommunal dans le courant de l'année 2024.

Là encore, l'accueil de ces compagnies nécessitera probablement des dépenses d'investissement, qui devront être inscrits au PDI du Groupement SIS, même si la charge financière de ces dépenses n'affectera que les communes concernées.

Les projets inscrits au titre des années 2023 à 2032 seront donc revus à l'aune des conclusions de la planification stratégique et de la Feuille de route 2023-2032 qui seront adoptées en 2024.

1.10 Risques généraux

Trois éléments de contexte vont affecter significativement le Groupement SIS dans les mois et années à venir, avec des incidences possibles sur les investissements.

Les risques liés au changement climatique sont une préoccupation, alors que le Groupement SIS doit faire face à l'impact de phénomènes météorologiques extrême. Le Groupement devra également réduire son empreinte carbone à terme. L'incidence sur le plan des investissements ne sera pas négligeable, et nécessitera des arbitrages.

Si les perspectives économiques laissent entrevoir une croissance ralentie en 2023 et 2024, l'inflation pourrait persister à l'échelle internationale, le risque d'une pénurie d'énergie pour les années à venir subsiste malgré la détente actuelle, avec une forte pression sur les prix ; ces éléments pourraient pousser à la hausse les prix des véhicules et des matériels, mais également les coûts de construction, qui restent actuellement à un niveau élevé.

Les développements technologiques seront dans les prochaines années, source d'opportunités pour le Groupement – pour gagner en efficacité et réduire les coûts de fonctionnement, mais également sources de risques : les menaces liées à la cybersécurité sont devenues plus fréquentes et plus sophistiquées. Si des montants sont réservés dans le PDI pour des investissements technologiques, l'incertitude est de mise à mesure que les échéances sont lointaines.

1.11 Risques opérationnels

Il convient de rappeler par principe que des difficultés internes peuvent également affecter la réalisation du PDI. La capacité de travail, administrative et technique peut être affectée au point de devoir retarder certains projets.

Ensuite, la réalisation de certains objets complexes recèle intrinsèquement un risque – que le fournisseur ne puisse entrer en matière sans surcoût significatif. Une adjudication peut devoir s'effectuer à un prix plus élevé que la valeur estimée du marché. Ce risque a été plutôt bien appréhendé par le passé – mais il doit être pris en compte, dans cette période mouvementée.

1.12 Risques financiers

Le Groupement SIS ne dispose pas de fonds propres. Il lui faudra donc emprunter pour financer les différents crédits d'engagement, à des conditions qui restent à déterminer. Les coûts de financement dépendront de l'évolution des taux d'intérêt, mais également de la confiance mise par les investisseurs dans le Groupement SIS.

Les fluctuations des cours de change auront également une incidence, directe ou indirecte sur les coûts d'acquisition des véhicules.

1.13 Des limites inhérentes à l'exercice de planification

Dans un contexte incertain, la planification des dépenses d'investissement à moyen et à long terme est un exercice délicat.

Il l'est d'autant plus pour le Groupement SIS, qui doit faire preuve d'une grande faculté d'adaptation, pour remplir efficacement les missions que la loi lui confie.

Le Groupement SIS est doté d'une structure souple et d'une organisation capable de réagir rapidement, en mobilisant ou les ressources nécessaires dans des laps de temps très courts, ou en renonçant à des projets devenus par la force des choses moins importants.

A moyen et long termes, les dépenses d'investissement en seront affectées.

Incidences financières

1.14 Incidences sur le compte de fonctionnement

Les charges d'amortissement et les intérêts financiers affecteront le compte de fonctionnement.

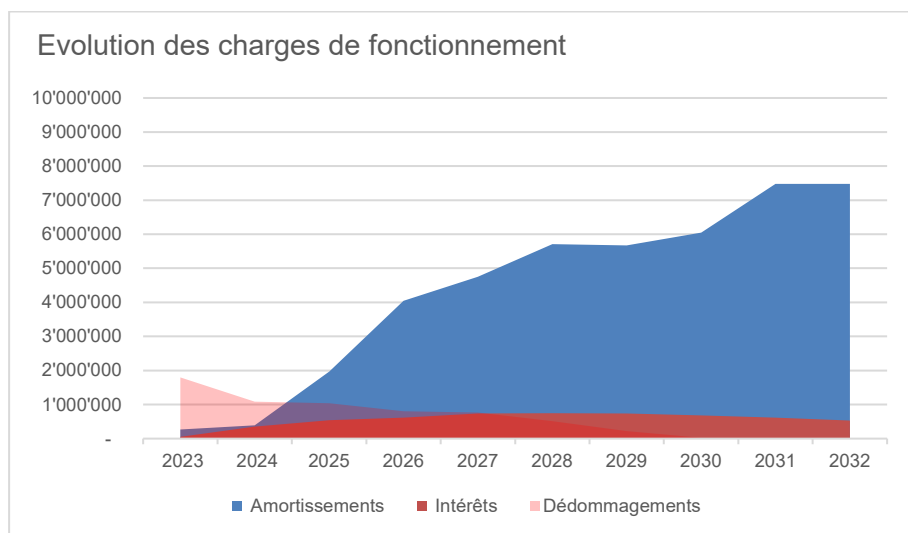
Les taux d'amortissement sont ceux fixés par la législation (RAC, art. 40), principalement :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux ;
- 10 ans pour les aménagements divers ;
- 10 ans pour les installations fixes telles que les équipements et les installations techniques ;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines ;
- 5 ans pour les immobilisations incorporelles telles que les brevets, les logiciels et les licences perpétuelles ;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

Le taux d'intérêt utilisé pour cette projection est fixé à 3.5%.

Les charges d'amortissement et d'intérêt seront totalement ou partiellement compensées par la diminution progressive des montants acquittés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition du matériel du SIS qui n'est pas encore totalement amorti.

Compte tenu de ce qui précède, l'incidence financière sur le budget de fonctionnement du Groupement SIS est estimée ainsi :

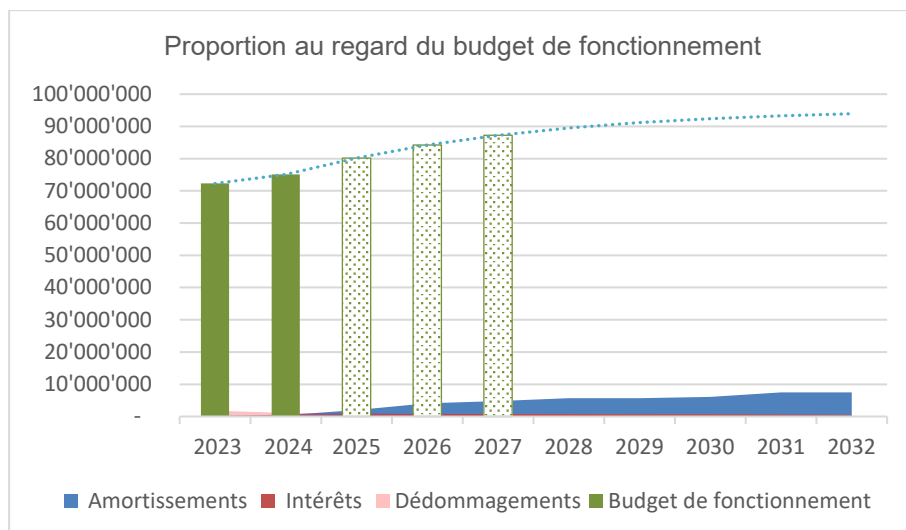


Pour mémoire, la Ville de Genève a conservé dans ses comptes les crédits d'investissement antérieurs à 2022, qui ont permis d'acquérir des véhicules et du matériel pour le SIS.

En contrepartie de leur mise à disposition, le Groupement SIS verse un dédommagement, couvrant la charge d'amortissement supportée par la Ville de Genève. Ces dédommagements diminuent année après année, et les charges d'amortissement et d'intérêt supportés par le Groupement SIS prennent le relais.

Ainsi, les principales augmentations entre 2025 et 2028 sont liées au renouvellement des véhicules (tonnes pompes, grandes puissances, auto échelles principalement).

La proportion des amortissements dans le budget de fonctionnement augmente, de 2% en 2023 à 7% dès 2027

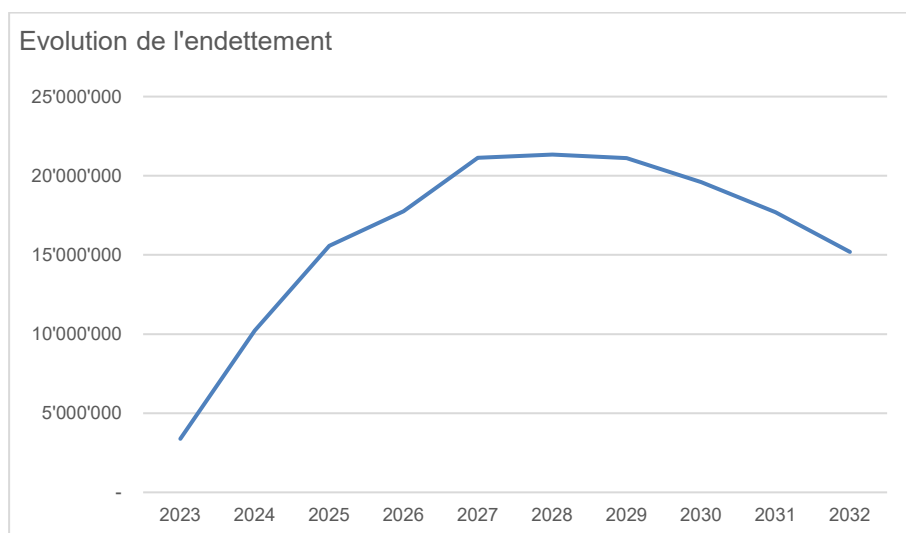


1.15 Recours à l’emprunt

Le financement du Plan décennal des investissements nécessitera de recourir à l’emprunt ; selon les estimations et toutes choses égales par ailleurs.

Le Groupement SIS a d’ores et déjà la possibilité de recourir à une ligne de crédit bancaire, pour financer son besoin en fonds de roulement ; le Groupement SIS en a fait usage en décembre 2022 pour un montant de 4'000'000 de frs, remboursé en janvier 2023. Le graphique ci-dessous ne tient pas compte de ce recours à la ligne de crédit.

Hors ligne de crédit, si l’on tient compte des seuls investissements planifiés, l’endettement culminerait à 21'500'000 frs en 2028 avant de décroître. A fin 2032, l’endettement serait de 15'100'000 frs. Les emprunts feront l’objet d’appels d’offre auprès des institutions financières.



Pour rappel, le Groupement SIS est seul responsable de ses engagements financiers.

Toutefois, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l’égard de toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal (LPSSP, art.18). Les conditions d’emprunt devraient être favorables au Groupement SIS, ce qui permettra de limiter les frais financiers.

Conclusion

Le Groupement SIS est attentif à la gestion de ses investissements, compte tenu des enjeux opérationnels et financiers.

Si l'on se base sur les années récentes, le Groupement SIS devrait investir en principe entre 4 et 4.5 millions de frs par an. Cette règle doit cependant souffrir de deux exceptions :

- Deux crédits de renouvellement de véhicules très conséquents, en 2022 (tonnes pompes et grande puissance) et en 2024 (auto-échelles) ; ils concernent des véhicules qui sont sollicités chaque jour ou presque dans des interventions d'urgence ;
- Trois crédits sont nécessaires pour assurer l'autonomisation du Groupement SIS et lui permettre d'assumer les missions que la loi lui a confiées. Ces sommes restent toutefois dans une mesure acceptable.

Pour conséquent qu'il soit, le volume d'investissement est cohérent.

Cela étant, ce 2^{ème} PDI reste un plan d'intention qui présente les meilleures estimations possibles à ce jour, des investissements que le Groupement SIS pourrait réaliser dans les dix premières années.

Ce PDI sera revu en 2024, lorsque le Groupement SIS arrêtera sa Feuille de route pour les dix prochaines années. De fait, les projets à moyen et long termes s'en trouveront affectés.

Dans l'intervalle, ce PDI permettra au Conseil intercommunal de disposer de projections lors des délibérations sur les propositions de crédits d'engagement qui lui seront soumis à l'automne 2023.

2^e Plan décennal des investissements – Tableau récapitulatif

N	N° de l'objet	Catégorie	Libellé	Date	N° PR	Montant
1	5200-1-01-ITC	Crédit voté	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	2021	PR-1000	287'800
2	5060-1-01-LOG	Crédit voté	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1er PAM)	2022	PR-1001	330'000
3	5200-1-02-ITC	Crédit voté	1er Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC), net	2022	PR-1002	2'740'000
4	5060-5-01-VHP	Crédit voté	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP, net	2022	PR-1003	7'620'000
5	5040-1-01-INF	Déposé	Travaux d'aménagement (...) du CIF et modification des structures feu	2023	PR-1005	707'000
6	5060-4-04-BEP	Déposé	Tenues techniques	2023	PR-1008	220'000
7	5200-1-07-ITC	Déposé	Amélioration du logiciel du Système d'Aide à l'Engagement	2023	PR-1009	-
8	5060-5-14-VHP	Déposé	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2023	PR-1007	800'000
9	5040-1-02-INF	Projet actif	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit d'étude (Phase 2)	2024	PR-1006	200'000
10	5040-1-03-INF	Projet actif	1er Plan Investissement Infrastructures (2025-2027)	2024		3'800'000
11	5060-4-03-BEP	Projet actif	Equipement de protection incendie - SPP	2024		700'000
12	5060-5-03-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2024		7'740'000
13	5060-1-02-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (2e PAM)	2024		420'000
14	5060-4-05-BEP	Projet actif	Ventilateurs électriques	2024		230'000
15	5060-4-01-NRBC	Projet actif	Détecteur IR proche NIRLAB & Scaphandre anti-gaz	2024		635'000
16	5060-5-02-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025	PR-1004	945'000

Groupement SIS – 2e plan décennal d'investissement

N	N° de l'objet	Catégorie	Libellé	Date	N° PR	Montant
17	5060-4-01-BEP	Projet actif	Matériel écoute radio	2025		500'000
18	5060-5-04-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025		3'558'000
19	5200-1-03-ITC	Projet actif	2e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2025		1'724'925
20	5060-5-08-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025		100'000
21	5060-5-05-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026		4'200'000
22	5060-5-06-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026		1'830'000
23	5060-4-02-NRBC	Projet actif	Compteur Geiger-Müller & Spectromètre de Raman et FT-IR	2026		400'000
24	5040-1-04-INF	Projet actif	2è Plan Investissement Infrastructures (2028-2030)	2027		3'800'000
25	5060-1-03-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (3e PAM)	2027		420'000
26	5060-5-07-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2027		2'855'000
27	5060-4-03-NRBC	Projet actif	Renouvellement 500 app respiratoires	2027		3'000'000
28	5060-5-09-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2028		280'000
29	5060-5-10-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2028		400'000
30	5200-1-04-ITC	Projet actif	3e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2028		1'724'925
31	5060-5-11-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2029		2'650'000
32	5040-1-05-INF	Projet actif	3è Plan Investissement Infrastructures (2031-2033)	2030		3'800'000
33	5060-5-12-VHV	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2030		400'000
34	5060-1-04-LOG	Projet actif	Acquisition des machines, équipements et mobilier (4e PAM)	2030		420'000
35	5060-5-13-VHP	Projet actif	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2030		1'440'000
36	5200-1-05-ITC	Projet actif	4e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2031		1'724'925

Groupement SIS – 2e plan décennal d'investissement

N	N° de l'objet	Catégorie	Libellé	Date	N° PR	Montant
37	5040-1-07-INF	Pour mémoire	Aménagement du site de la caserne principale (pour mémoire)	xxxx		-
38	5200-1-06-ITC	Pour mémoire	Matériel informatique & communication des SPV	xxxx		-
39	5040-1-09-INF	Pour mémoire	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit de réalisation (Phase 2)	xxxx		-
40	5040-1-08-INF	Pour mémoire	Adaptation des bâtiments du SIS aux enjeux environnementaux	xxxx		-
41	5200-1-08-ITC	Pour mémoire	Séparation des Systèmes d'Information de VdG	xxxx		-
42	5060-4-06-BEP	Pour mémoire	Acquisition de deux robots pompiers	xxxx		
	Total général					<u>62'602'575</u>

Liste des objets

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5200-1-01-ITC	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	2021	PR-1000	287'800	Ce crédit finance les investissements liés à l'acquisition et au déploiement du progiciel de gestion du Groupement SIS (comptabilité et finances, ressources humaines)
5060-1-01-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (1er PAM)	2022	PR-1001	330'000	Ce crédit pourvoit aux besoins du service en matière d'acquisition de biens mobiliers, utilisés plusieurs années et constituant un investissement au sens de la LAC ; renouvellement et acquisition d'équipement d'intervention, de matériels et d'équipements pour les ateliers, acquisition de nouveaux postes de travail, renouvellement de mobilier
5200-1-02-ITC	1er Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC), net	2022	PR-1002	2'740'000	Le premier plan permet de financer les investissements liés au projet d'externalisation des systèmes d'information ; il finance aussi la modernisation de l'infrastructure et des réseaux de la centrale 118, le renouvellement et l'acquisition de matériel informatique et de communication, les investissements dans les logiciels métiers, en lien avec l'autonomisation du Groupement SIS.
5060-5-01-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP, net	2022	PR-1003	7'620'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; remplacement de 2 Grandes puissances 6 Tonnes pompes, 1 véhicule NRBC, 2 véhicules de commandement, 1 véhicule pour l'adjoint au commandement, 1 bateau lac, 2 bateaux rivière, 2 berces émulseur, 1 compresseur, 1 élévateur à fourches, 2 groupes électrogènes

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5040-1-01-INF	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et modification des structures destinées aux formations incendies, dont	2023	PR-1005	707'000	L'augmentation du personnel de l'École SIS et du nombre des formations organisées nécessite une augmentation des capacités du CIF. Ce premier crédit est destiné à l'aménagement et la rénovation des locaux administratifs, de l'auditorium et des vestiaires du Centre d'instruction et de formation (CIF) ainsi qu'à la modification des structures dédiées aux formations incendies, par l'aménagement et la rénovation de différents containers.
5040-1-02-INF	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit d'étude (Phase 2)	2024	PR-1006	200'000	Ce crédit d'étude permettra de chiffrer les travaux de modernisation des plateaux techniques de l'Ecole du SIS. L'objectif est d'offrir un plateau technique adapté aux nouvelles missions de l'École SIS pour la formation des SPP et la formation de base des SPV de l'ensemble des communes du canton, ainsi que pour la formation continue et spécialisée des SPV du Groupement SIS. L'augmentation de la fréquentation qui découle de ces nouvelles missions implique aussi de devoir adapter la capacité du Labo AR pour absorber le besoin accru de rétablissement et de reconditionnement des équipements de protection respiratoire.
5060-5-02-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025	PR-1004	945'000	Le renouvellement des véhicules SPV de la Ville de Genève est nécessaire compte tenu du vieillissement du parc actuel ; le montant permet d'acquérir 3 fourgons SPV et 9 remorques de transport.
5040-1-03-INF	1er Plan Investissement Infrastructures (2025-2027)	2024		3'800'000	Ce crédit triennal permet la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net. L'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021.

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5060-4-03-BEP	Equipement de protection incendie - SPP	2024		700'000	Ce crédit permet de renouveler les tenues de feu pour les intervenants du SIS. Chaque tenue est composée d'une veste et d'un pantalon
5060-4-04-BEP	Tenues techniques	2023	PR-1008	220'000	Ce crédit permet de renouveler et d'acquérir des tenues "techniques", haute visibilité, afin d'équiper les intervenants pour les activités hors des interventions pour feu. Ces tenues comptent un pantalon, une veste "softshell", une veste thermique et une veste "hardshell"
5060-5-03-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS – SPP	2024		7'740'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur de vie opérationnelle ; ce crédit permet de remplacer 6 moyens aériens de type échelle
5040-1-04-INF	2è Plan Investissement Infrastructures (2028-2030)	2027		3'800'000	Ce crédit triennal permet la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net. L'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021.
5060-1-02-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (2e PAM)	2024		420'000	Les crédits des 2ème, 3ème et 4ème PAM ont pour objectif de doter le Groupement SIS d'une enveloppe budgétaire permettant l'acquisition de mobilier, matériel et équipements techniques - pour les compagnies d'intervention, les ateliers et l'Ecole du SIS
5060-4-01-BEP	Matériel écoute radio	2025		500'000	Le crédit vie à renouveler le matériel de transmissions radio. de dispositifs d'écoute et d'émission
5060-4-05-BEP	Ventilateurs électriques	2024		230'000	Ce crédit a pour objet le renouvellement et l'acquisition de ventilateurs électriques pour le SIS et les SPV

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5060-5-04-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025		3'558'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit permet de remplacer des voitures de service, des véhicules logistiques, des berces et des remorques : 12 voitures de service, 2 fourgons d'alimentation, 2 camions logistiques plateau, 2 berces GRSD, 10 remorques
5060-5-05-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026		4'200'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit permet de renouveler 1 tonne-pompe, et d'acquérir 5 autres tonnes en remplacement des fourgons
5200-1-03-ITC	2e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2025		1'724'925	Les crédits des 2ème, 3ème et 4ème PSIC ont pour objectif de doter le Groupement SIS d'une enveloppe budgétaire permettant des investissements informatiques à venir : acquisition et renouvellement de matériels, frais de licences et de développements de logiciels.
5060-5-06-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026		1'830'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit le remplacement de 3 véhicules pionnier-GRIMP et de 3 remorques (2 ventilateurs grand débit et une motopompe).
5060-1-03-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (3e PAM)	2027		420'000	Les crédits des 2ème, 3ème et 4ème PAM ont pour objectif de doter le Groupement SIS d'une enveloppe budgétaire permettant l'acquisition de mobilier, matériel et équipements techniques - pour les compagnies d'intervention, les ateliers et l'Ecole du SIS
5060-5-07-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2027		2'855'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement de 5 ambulances, deux fourgons alimentation, un engin polyvalent et une remorque.

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5060-5-08-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2025		100'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement de 2 remorques motopompes.
5040-1-05-INF	3è Plan Investissement Infrastructures (2031-2033)	2030		3'800'000	Ce crédit triennal permet la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net. L'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021.
5060-5-09-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2028		280'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement de 4 voitures de service (mutualisables)
5060-5-10-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2028		400'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement 4 véhicules pour le transport de personnes et la traction de remorques.
5200-1-04-ITC	3e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2028		1'724'925	Les crédits des 2ème, 3ème et 4ème PSIC ont pour objectif de doter le Groupement SIS d'une enveloppe budgétaire permettant des investissements informatiques à venir : acquisition et renouvellement de matériels, frais de licences et de développements de logiciels.
5060-5-11-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2029		2'650'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement de 6 porteurs de berces, une berce protection personnelle et une remorque.
5060-5-12-VHV	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2030		400'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement de 4 véhicules pour le transport de personnes et la traction de remorques

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5060-1-04-LOG	Acquisition des machines, équipements et mobilier (4e PAM)	2030		420'000	Les crédits des 2ème, 3ème et 4ème PAM ont pour objectif de doter le Groupement SIS d'une enveloppe budgétaire permettant l'acquisition de mobilier, matériel et équipements techniques - pour les compagnies d'intervention, les ateliers et l'Ecole du SIS
5060-5-13-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2030		1'440'000	Le renouvellement intervient à mesure que les véhicules en place atteignent la fin de leur vie opérationnelle ; ce crédit prévoit ainsi le remplacement de 8 minibus et 6 véhicules logistiques
5200-1-05-ITC	4e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2031		1'724'925	Les crédits des 2ème, 3ème et 4ème PSIC ont pour objectif de doter le Groupement SIS d'une enveloppe budgétaire permettant des investissements informatiques à venir : acquisition et renouvellement de matériels, frais de licences et de développements de logiciels.
5060-4-01-NRBC	Détecteur IR proche NIRLAB & Scaphandre anti-gaz	2024		635'000	Ce nouveau projet a pour objet l'acquisition de détecteurs de particules fines – suivant les recommandations de la Confédération. de détecteur de mobilité ionique et de scaphandres anti-gaz (tenues lourdes)
5060-4-02-NRBC	Compteur Geiger-Müller & Spectromètre de Raman et FT-IR	2026		400'000	Ce nouveau projet a pour objet le remplacement de compteurs Geiger, le renouvellement du matériel de détection et le renouvellement des appareils de mesures Raman et FT-IR dont la technologie devient obsolète.
5060-4-03-NRBC	Renouvellement 500 app respiratoires	2027		3'000'000	Ce nouveau projet a pour objet le renouvellement complet des appareils respiratoires (500 unités), qui devront être mis hors service en 2030 au plus tard.

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5040-1-07-INF	Aménagement du site de la caserne principale (pour mémoire)	xxxx		pm	<p>En fonction des conclusions de la planification stratégique, il sera proposé ou non de mettre en œuvre tout ou partie du projet de réaménagement de la caserne 1.</p> <p>La caserne 1 devrait à terme être réaménagée pour s'adapter aux besoins actuels et futurs du Groupement SIS. Les enjeux sont liés à l'aménagement de locaux pour la CETA, à la réorganisation des espaces dédiés aux compagnies et à l'Etat-major, au regroupement des unités administratives sur le site - afin de gagner en efficacité et de réduire les charges de fonctionnement.</p>
5200-1-06-ITC	Matériel informatique & communication des SPV	xxxx		pm	<p>Pour mémoire. L'intégration des compagnies de SPV nécessitera une harmonisation des matériels informatiques et équipements de communication.</p> <p>Il s'agira également d'adapter le système d'alarme de l'entier des SPV du Canton.</p> <p>Enfin les logiciels utilisés pour la gestion de la compagnie devront être harmonisés et intégrés.</p>
5040-1-09-INF	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit de réalisation (Phase 2)	xxxx		pm	<p>Suivant les conclusions de l'étude, seront entrepris des travaux de modernisation des plateaux techniques de l'Ecole SIS</p>
5040-1-08-INF	Adaptation des bâtiments du SIS aux enjeux environnementaux	xxxx		pm	<p>Une étude sera conduite pour évaluer les aménagements à apporter aux bâtiments du Groupement SIS, compte tenu de l'urgence climatique.</p> <p>Le dépôt de ce projet dépendra d'une analyse qui reste à réaliser. Toutefois, des mesures ponctuelles sont déjà entreprises dans le cadre des différents travaux ordinaires de rénovation ou de maintenance.</p>
5200-1-07-ITC	Amélioration du logiciel du Système d'Aide à l'Engagement	2023	PR-1009	-	<p>Ce crédit a pour but de financer des développements du système d'aide à l'engagement de la CETA (engagement de moyens géolocalisés). Ce projet serait entièrement financé par une contribution, prélevée sur le Fonds ASA</p>

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
5200-1-08-ITC	Renouvellement du système d'aide à l'engagement	xxxx		pm	Le système d'aide à l'engagement utilisé par la CETA existe depuis plus de 20 ans. Un projet sera conduit dès 2026, pour renouveler le système d'aide à l'engagement de la CETA à l'horizon 2030.
5060-5-14-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2023	PR-1007	800'000	Ce crédit permet l'acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation, en partenariat avec cinq établissements cantonaux d'assurance incendie romands.
5060-4-06-BEP	Acquisition de deux robots pompiers	xxxx	-	Pm	Ce crédit permettra l'acquisition d'un robot pompier téléopéré, propulsé sur chenilles, muni d'un canon à eau et d'un robot pompier disposant d'une capacité de transport de blessé-e-s ou de matériel (en recherche de financement externe)

Annexe 1 Présentation du Groupement SIS

a) Le Groupement SIS

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) est régi par les dispositions de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05).

b) Missions du Groupement SIS

La LPSSP charge le Groupement SIS, de manière permanente et en tous lieux, pour toutes les communes du Canton à l'exception de Céligny (LPSSP, art. 8 al. 1) :

- des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau;
- des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion;
- des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre;
- des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques;
- des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques;
- des opérations à caractère technique;
- de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent;
- de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique;
- de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

c) Organisation du Groupement SIS

Le Groupement SIS constitue le service de défense permanent du Canton de Genève. Il a repris le 1er janvier 2022 le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève.

Le Groupement SIS II est constitué d'un service permanent formé notamment de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pomprières professionnel-le-s (SPP) capables d'intervenir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA, 118) et les unités d'Etat-major, une division en charge de l'infrastructure et de l'appui logistique, des unités administratives ainsi que l'Ecole du SIS (anciennement Centre d'instruction et de formation).

Le Groupement SIS compte également un corps communal de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires non permanent-e-s (SPV), composé en 2023 des 2 compagnies de la Ville de Genève (plus une compagnie d'instruction).

d) Gouvernance du Groupement SIS

Le Groupement SIS est gouverné un Conseil intercommunal, au sein duquel chacune des 44 communes membres est représentée, et un Comité, organe exécutif composé de 9 membres.

Le Conseil intercommunal constitue l'organe suprême du Groupement SIS.

Dans les domaines qui sont de la compétence du Groupement SIS, le Conseil intercommunal délibère notamment sur les objets suivants (Statuts, art. 14) :

- Le budget de fonctionnement annuel, les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement ;
- Le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune, le bilan et le compte rendu financier annuel ;
- Les emprunts et les cautionnements du Groupement SIS ainsi que les mises en gage de biens du Groupement SIS ;

Le Comité constitue l'exécutif du Groupement SIS. Il est composé de neuf membres, dont trois représentants de la Ville de Genève, membres de son conseil d'administratif, et six magistrats représentants des autres communes.

La Loi sur l'administration des communes (LAC) (B6 05) prévoit que les délibérations du Conseil intercommunal sont soumises au corps électoral de l'ensemble des communes-membres, réuni en une circonscription unique, si le référendum est demandé par 4% des titulaires des droits politiques communaux de ce corps électoral (article 60A al. 7 LAC).

e) Ressources du Groupement SIS

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées :

- des contributions annuelles des communes ;
- des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers ;
- des subventions et autres participations cantonales et fédérales ;
- de la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, let. b LPSSP ;
- des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées ;
- des dons et legs.

f) Contributions annuelles des communes membres

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'art. 42 LPSSP, durant les 10 premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- L'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et,
- La nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent, de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies ; il s'agit de charges liées.

g) Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes

En application de l'art. 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'art. 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de :

- L'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'Etat visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- Toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie.

Table des matières

Introduction	2
1.1 Le Groupement SIS	2
1.2 Planification stratégique du Groupement SIS	2
1.3 Objet du Plan décennal des investissements	2
Plan des investissement (2023-2032)	3
1.4 Vue d’ensemble du 2 ^{ème} PDI.....	3
1.5 Crédits d’investissement voté par le Conseil intercommunal : 10'977'800 frs	4
1.6 Crédits d’investissements déposés ou à l’examen : 4'172'000 frs.....	5
1.7 Projets actifs : 49'897'775 frs	5
1.8 Projets pour mémoire.....	8
Incertitudes et risques	10
1.9 Décisions stratégiques à venir	10
1.10 Risques généraux	10
1.11 Risques opérationnels	10
1.12 Risques financiers.....	11
1.13 Des limites inhérentes à l’exercice de planification	11
Incidences financières	12
1.14 Incidences sur le compte de fonctionnement	12
1.15 Recours à l’emprunt.....	13
Conclusion	14
2^e Plan décennal des investissements – Tableau récapitulatif	15
Liste des objets	18

Glossaire

CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (rsGE F 4 05)
OCCPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
SIS	Service d'incendie et secours
SPP	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels-les
SPV	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires